

Département de la Vendée
Commune de VENDRENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, le Conseil Municipal de la Commune de VENDRENNES (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme PHILIPART Roseline, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : Roseline PHILIPART, Pascal LALLEMAND, Florence de CHABOT de TRAMECOURT, Thierry PINEAU, Gérard GALLARD, Yvon BOUDEAU, Mélanie LOIZEAU, Rémi SEILLER, Valérie CHENU, Clément RECROSIO, Delphine MERLET, Marie-Jeanne GODET, Sonia CHENOUEAU, Séverine RIPOCHE, Stéphane BARBARIT,

Excusés : Alain CHENOIR, Sandra GODET, Mélanie PETITEAU qui a donné pouvoir à Clément RECROSIO, Patrice ROUSSELOT qui a donné pouvoir à Stéphane BARBARIT

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

M. Yvon BOUDEAU a été désigné secrétaire de séance

N°4/08-12-22

TARIFS MUNICIPAUX 2023

Après étude et délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le **CONSEIL MUNICIPAL** fixe les tarifs suivants, applicables au 1^{er} janvier 2023 :

MONNAYEUR CAMPING CAR : 3 € le jeton

VIDEOPROJECTEUR SALLE MULTIFONCTIONS

Mise à disposition gratuite avec la salle

Un chèque de caution de 1 500 € sera exigé à la remise des clés

PHOTOCOPIES

Noir et Blanc

Couleur

Format A4

- particuliers : 0.20 €
- associations : 0.05 €

- particuliers : 0.50 €
- associations : 0.35 €

Format A3

- particuliers : 0.40 €
- associations : 0.10 €

- particuliers : 1 €
- associations : 0.70 €

Demandeurs d'emploi : les copies nécessaires à la recherche d'un emploi (PÔLE EMPLOI, CV...) sont gratuites (uniquement en noir et blanc)

CONCESSION TRENTENAIRE DANS LE CIMETIÈRE : 50 €/m²

CONCESSIONS DANS LE COLUMBARIUM :

TARIF DES CONCESSIONS D'UNE DURÉE DE 30 ANS	CAVURNE	MODÈLE ALVÉOLAIRE (Type Sycomore)
CONCESSION (droit de jouissance)	100 €	100 €
REDEVANCE	300 €	700 €
Pour l'usage de la case lors de la 1 ^{ère} acquisition de la concession	(sans la tombale)	Porte comprise
CONCESSION D'UNE DURÉE DE 30 ANS POUR SUPPORT DE MÉMOIRE "JARDIN DU SOUVENIR"		50 €

Fait et délibéré en séance aux date et heure indiquées ci-dessus

Le 9 décembre 2022

Le Maire

Roseline PHILIPART



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, 6 rue Allée de l'Île Gloriette - NANTES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État